

Résultats électoraux municipaux 2017

Une vague rose ? Vraiment ?

Québec, le 10 novembre 2017 – Dimanche soir dernier, nous nous sommes réjouies de l'élection à la mairie de plus de femmes dans plusieurs grandes villes du Québec. À la lumière des résultats électoraux globaux qui viennent d'être rendus publics par le MAMOT, qu'en est-il vraiment ?

En 2013, la proportion des femmes élues était de 29,9% : 17,3% au poste de mairesse et 32,0% au poste de conseillère. En **2017**, la proportion des femmes élues passe à **32,3%**, soit une augmentation de **2,4** de points de pourcentage par rapport à 2013 : elle augmente de 2,5 points de pourcentage au poste de conseillère (34,5% en 2017 ; 32,0% en 2013) et de 1,5 point de pourcentage au poste de mairesse (18,8% en 2017 ; 17,3% en 2013)¹.

Une progression au ralenti

Ces données récentes font ressortir la **progression au ralenti** de la représentation féminine à l'échelle municipale, notamment pour les postes de **conseillères**. En effet, entre 2005 et 2009, cette progression était de **2,7 points de pourcentage** pour (2005 : 26,6% ; 2009 : 29,3%). Elle était également de 2,7 points de pourcentage entre 2009 et 2013 (2009 : 29,3% ; 2013 : 32,0%). Elle est passée à 2,5 points de pourcentage entre 2013 et 2017 (2013 : 32% ; 2017 : 34,5%).

Pour les postes de **maïresses**, entre 2005 et 2009, cette progression était de **3,1 points de pourcentage** (2005 : 13,1% ; 2009 : 16,0%), de 1,3 point de pourcentage entre 2009 et 2013 (2009 : 16,0% ; 2013 : 17,3%) et de **1,5 point de pourcentage** entre 2013 et 2017 (2013 : 17,3 ; 2017 : 18,8%). Au total, il y a eu 4046 femmes parmi les 12 954 candidatures en 2017.

Une vague rose ? Quelle vague rose ?

Une page d'histoire s'est écrite à Montréal, 375 ans plus tard, par l'élection d'une toute première femme à la mairie. C'est aussi vrai dans d'autres municipalités du Québec, tels Brossard, Saguenay, Rivière-du-Loup et Rouyn-Noranda, entre autres.

Pour Esther Lapointe, directrice générale du GFPD, « il s'agit là de **symboles forts** qui ont toute leur importance sur le plan de la démocratie paritaire du fait que de plus en plus de femmes pourront s'identifier à ces élues et être incitées à faire acte de candidature. Mais encore..... au rythme où vont les choses et en se basant sur l'évolution de la représentation féminine des élues entre 2013 et 2017, il nous faudra attendre **près d'un quart de siècle** pour atteindre la parité aux postes de **conseillères** et plus de **quatre-vingts ans** (83,2 ans) aux postes de **maïresses**. De plus, le nombre de conseils municipaux où les femmes sont minoritaires (moins de 40%) est maintenant de 673 alors qu'il était de 663 en 2013. Non, nous n'assistons pas à une vague rose ! ».

...2

¹ Source de données : présidents d'élection des municipalités. Données compilées par le MAMOT à partir des données obtenues en date du 7 novembre 2017.

Les données excluent les candidats des localités du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).

Parce que les choses ne sont pas pérennes....

Un chantier de réflexion et une loi

En avril 2016, le **Groupe Femmes, Politique et Démocratie** lançait un large mouvement ***En marche pour la parité*** qui regroupe, à ce jour, 19 organisations ***Partenaires pour la parité*** représentant à elles seules plus de 490 organismes, soit environ 1 338 600 personnes engagées à appuyer toute avancée en faveur de l'atteinte de la parité et qui réclament un **chantier de réflexion** et une **loi pour garantir la parité femmes-hommes** au sein de toutes les instances de décisions publiques.

L'annonce en juin dernier d'une loi-cadre faite alors par la ministre de la Condition féminine, madame Lise Thériault, rejoint aussi cet objectif. «Nous espérons que le dépôt de cette loi-cadre se fera le plus tôt possible et que les partis politiques s'obligent à honorer la motion² adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 26 avril dernier», avait alors déclaré Micheline Paradis, la présidente du GFPD.

Qu'en sera-t-il aux élections de 2018 ?

Selon plusieurs études³, ce sont les **partis politiques** qui détiennent **la clé** à la sous-représentation des femmes dans les parlements, car l'électorat n'est pas sexiste. Ce que l'on remarque aussi, c'est qu'à l'échelle municipale, le pourcentage de candidatures féminines est généralement proportionnel au pourcentage d'élues. Les résultats du dernier scrutin général municipal tendent à démontrer que les femmes élues l'ont été, à peu de chose près, en proportion du pourcentage de candidates (conseillères - candidates : 33,3% - élues : 34,5% / mairesses - 19,8% - élues : 18,8%).

« S'il est vrai qu'il existe des obstacles de nature sociologique, historique, économique et structurelle qui peuvent influencer sur le choix d'une femme de faire ou non le saut en politique, il va sans dire qu'il existe une condition préalable qui doit être remplie pour atteindre l'objectif de la parité dans ces lieux de pouvoir : une masse critique d'au moins 50 % de candidatures féminines, toute formation politique et tout palier de gouvernement confondus. Pour le prochain rendez-vous électoral, les partis politiques doivent se mettre, dès à présent, ***En marche pour la parité***», de conclure Esther Lapointe.

Source et demande d'entrevue :

Nathalie Lavoie

Coordonnatrice aux communications, GFPD

Tél. : 418 658-8810, poste 28 / Cell. : 581 990-5305

² Motion pour souligner l'anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec dans laquelle il est fait mention, entre autres, que l'Assemblée nationale « s'engage à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre – 26 avril 2017 - En ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/41-1/journal-debats/20170426/196023.html# Toc481071108>

³ Pour la recension des études sur le sujet, voir : Tremblay, Manon, *100 questions sur les femmes et la politique*, Les Éditions du remue-ménage, mai 2015, 376 pages.